

URBANISME

Demandes de Déclaration Préalable

- Clôture
Joseph KERMARREC – 4 route de Lésivy
- Carport
Erwan DENIS – 11 rue Aber Benoît
- Abri de jardin
Anthony LUTZ – 7 rue Jeanne Le Gall

Accord de Déclaration Préalable

- Clôture
Gilbert TRANVOUEZ – 5 rue Victor Hugo

Demande de Permis de Construire

- Extension maison
Nicolas KEROUANTON – Poulfanc



VIE LOCALE

ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le 15/02/17 et le 01/03/17-
Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de **25 mg/l** - de **26 mg/l**

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en avril 2001

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.
Pour contacter le Centre du Service National de Brest : ☎ 02.98.37.75.58

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque est ouverte le :

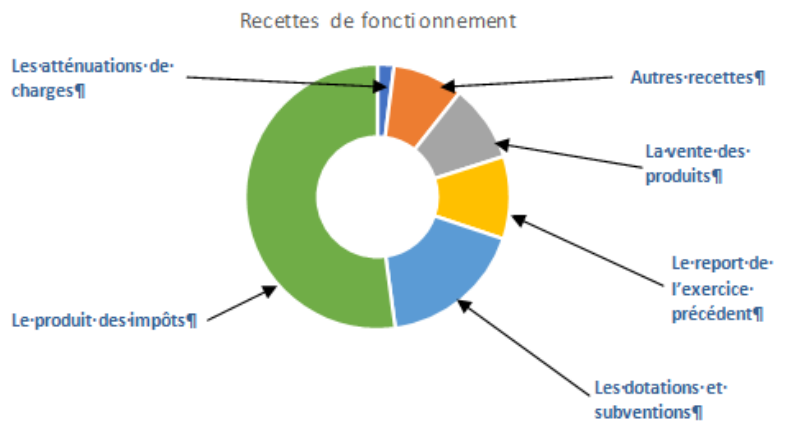
mercredi	de 10h30 à 11h30 et de 17h30 à 18h30
jeudi	de 17h30 à 18h30
samedi	de 10h30 à 12h00

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

Plouédern - ☎ 02.98.85.19.50

Horaires d'été

du 1^{er} mars au 31 octobre 2017
du lundi au samedi de 9h à 12h
et de 14h à 19h



TAUX D'IMPOSITIONS

Depuis 2005, les taux sont stables : Taxe d'habitation 12.79 %, Taxe Foncier Bâti 15.48 %, Taux Foncier Non Bâti 38.99 %.

Afin de faire face à la baisse des dotations (baisse de la DGF, suppression de l'aide à la voirie, suppression supposée de la DSR), aux différents coûts liés aux temps d'activités périscolaires, aux investissements réalisés, il est proposé de passer les taux à :

Taxe d'habitation 12.92 %, Taxe Foncier Bâti 16.10 %, Taux Foncier Non Bâti 39.38 %. Vote à l'unanimité.

Pour les habitants de SAINT-DIVY cela représente, pour la part communale, une augmentation entre 6 et 15 € (estimation du calcul)

INDEMNITES DES ELUS

Une nouvelle réglementation fixe, au 1^{er} janvier 2017, l'indemnité des élus sur la base de l'indice brut terminal 1022, au lieu de 1015 jusqu'au 31/12/16. Cet indice sera à nouveau majoré au 1^{er} janvier 2018 à 1028. M Le Maire propose de ne pas prendre l'augmentation relative à cette modification réglementaire et souhaite diminuer son taux pour garder son indemnité identique. La nouvelle réglementation est appliquée pour l'indemnité des adjoints. Le conseil approuve à la majorité (4 abstentions).

APPROBATIONS DU CONSEIL

Le conseil a voté à l'unanimité les décisions suivantes :

- le transfert de charges suite aux transferts de compétences à la CCPLD pour la création et gestion de maisons de services au public et l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- la reconduction pour un an du marché avec ISOGARD (extincteurs),
- l'autorisation de la commune à percevoir la redevance d'occupation du domaine public que France Télécom/Orange serait amené à verser. Un rappel en 2016 a été réalisé sur les années 2013 à 2016 pour une moyenne de 2 500 €/an.
- la signature de la convention d'occupation d'une partie du terrain situé à PENHOAT avec FREE et de percevoir la redevance. Cette convention concerne l'installation d'une antenne relais. Le montant sera de 2 416.66 €/an.
- la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la CCPLD pour les travaux de voirie.
- la signature d'une convention financière avec le SDEF pour le projet de modification de l'éclairage du bourg afin d'améliorer la sécurité.

REMORQUE COMMUNALE

Pour les déchets de jardin seulement, du vendredi 17h au lundi 8h30

du 31.03 au 03.04	Rue des Alouettes
du 07.04 au 10.04	Rue Jonquilles/Bleuets
du 14.04 au 18.04	Orée du bourg
du 21.04 au 24.04	Kerhuel
Du 28.04 au 02.05	Lésivy

VIE PAROISSIALE

Messe du mois d'AVRIL

- dimanche 2,16 avril à SAINT-DIVY à 10h30
- vendredi saint : célébration de la Croix, suivie d'une cérémonie pénitentielle à 15h à SAINT-DIVY
- dimanche 16 avril : messe de Pâques à SAINT-DIVY à 10h30

SANTÉ ET SOCIAL

Composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde

MEDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours.

CABINET MEDICAL

6 rue Charles de Gaulle

☎ 02.98.20.22.71

POTTIER Joëlle - SAUVANAUD Anne

LE CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez

Infirmiers : ☎ 02.98.20.33.40

LE DISCOT Mathieu - GUILLOU Bernard

PERON-MIOSSEC Françoise

Pour vos soins au cabinet, nous assurons une permanence, sans rendez-vous du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30.

CABINET PARAMEDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric – NISSARD Caroline

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE



INFOS DU MOIS

DATES DES ELECTIONS

Cette année, 2 élections auront lieu :

- les présidentielles les **dimanches 23 avril et 7 mai**
- les législatives les **dimanches 11 juin et 18 juin**

Elles se dérouleront à la salle polyvalente – Route du Valy Lédan.

COURSE CYCLISTE DU 17 AVRIL « TRO BRO LEON »

Un arrêté réglera la circulation pendant la durée du passage des cyclistes sur la RD 59 dans l'agglomération de SAINT-DIVY de Kerhuel à Kerhervé. Durant la course, les chiens doivent être tenus à l'attache.

COURSE CYCLISTE DU 5 MAI ORGANISEE PAR L'ESSOR BRETON

Un arrêté réglera la circulation sur la RD 59 entre Pen ar Forest et la sortie du bourg vers Landerneau, entre 9h et 12h.

Durant la course, les chiens doivent être tenus à l'attache.

MENU DE LA CANTINE (A TITRE INDICATIF)

L.03.04	Duo de crudités/Rôti de porc-Boulogne/Camembert/Compote
M.04.04	Salade normande/Aiguillettes poulet-Petits pois/Yaourt sucré
J.06.04	Betteraves/Paupiette de veau-Gratin de choux fleurs/Fromage/Donut's
V.07.04	Macédoine légumes/Filet de Hoki-Riz d'or/Maestro vanille
L.24.04	Mortadelle/Haché de bœuf-Purée céleri/Yaourt/Fruit
M.25.04	Carottes râpées/Dos de colin-Semoule/Purée pommes-abricots
J.27.04	Salade dés fromage/Cassoulet/Liégeois chocolat/Ananas au sirop
V.28.04	½ pamplemousse/Escalope-Gratin de brocolis/Barre bretonne
M.02.05	Salade des carpâtes/Aiguillettes de poulet-Poêlée méridionale/Fruit
J.04.05	Saucisson/Filet de Hoki-Riz/Yaourt aromatisé/Fruit
V.05.05	Salade tricolore/Goulash bœuf-Carottes vapeur/Crème dessert vanille



INFOS UTILES

MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE

Les bonnes pratiques pour éviter tout risque de fraude

La MSA vous verse des prestations (familiales, santé, retraite...) sur la base de ce que vous déclarez. L'erreur ou l'oubli aboutissent à une déclaration tardive, erronée ou à une omission de déclaration de votre part. Pour éviter de devoir rembourser la MSA, il suffit de ne pas oublier de signaler très vite, tous changements intervenus dans votre vie. Vous éviterez ainsi de continuer à percevoir des prestations qui ne correspondent plus à votre situation et de devoir ensuite les rembourser.

Lutte contre la fraude : des sanctions renforcées

Lorsqu'une fraude est détectée, l'usager fraudeur doit dans tous les cas rembourser les prestations perçues à tort

Ayez le bon réflexe : déclarez !

Retrouvez plus d'information sur le www.msa-armorique.fr



PETITES ANNONCES

Auto-entrepreneur Multi-Services,

je vous propose mes services pour la réalisation de tous vos petits travaux de jardinage, nettoyage et de bricolage.

J'étudie toutes propositions et dispose de mon matériel.

Agrée, service à la personne : aucune formalité administrative et vous bénéficiez de 50 % de crédit d'impôts sur l'ensemble de mes prestations.

N'hésitez pas à me contacter pour tout complément d'informations.

☎ 07.82.56.21.16 ou ☎ 09.50.60.56.45
ou jstokes6811@gmail.com

DIVERS

BREST ABERS SERVICES est spécialisée dans les services à la personne, et notamment le portage de repas.

Pour tout renseignement : ☎ 02.30.13.02.60
email : agence@brestabersservices.com

TRO BRO LEON – COURSE CYCLISTE

Les courses du TRO BRO LEON se dérouleront les 16 et 17/04/17.

Lundi 17/04 : Passage au bourg de SAINT-DIVY vers 13h30.

La caravane publicitaire passera ½ heure avant la course.

L'ARCHE DE NOE - BREST

Ces dernières semaines, les demandes de prises en charge de chats âgés de plus de 8 ans ont explosé !

Aujourd'hui, nous mettons en place une cagnotte pour subvenir aux besoins de nos mamies et papis chats : croquettes spéciales vétérinaires, soins vétérinaires, ...

Les coûts augmentent avec l'âge.

N'oubliez pas que vous pouvez également parrainer directement un de nos protégés.

Les dons financiers sont déductibles des impôts à hauteur de 66%.

Renseignements au ☎ 06.16.64.39.80



CARTE BANCAIRE ET PIRATAGE

Aujourd'hui, la majorité des achats est effectuée par carte bancaire, et de plus en plus via Internet. Toutefois, lors du paiement en ligne, certains consommateurs craignent de voir leurs données bancaires piratées. Bien que la loi protège les consommateurs victimes de l'utilisation frauduleuse de leurs données bancaires, certaines précautions sont à prendre :

- **Ne pas acheter en ligne depuis un Wi-Fi public**
Les données peuvent en effet être facilement interceptées par une personne malveillante.
- **Prêter attention aux sites inconnus / faux sites Internet**
Mieux vaut privilégier les achats sur des sites Web connus ou au moins s'assurer qu'il y a bien une adresse en France et des coordonnées valides.
- **Veiller à ce que le site sécurise la transaction bancaire**
L'adresse doit démarrer par HTTPS et/ou disposer d'un petit cadenas.
- **Utiliser la double sécurité**
De nombreuses banques proposent désormais la **3D Secure**, c'est-à-dire l'envoi par mail ou sms d'un code pour valider la transaction.
- **Ne jamais enregistrer une carte de paiement sur une application smartphone ou dans le navigateur de l'ordinateur**
Ces terminaux ne sont en effet pas nécessairement conçus pour garantir une sécurité optimale des données bancaires.

Que faire en cas d'opération frauduleuse ?

Faire immédiatement opposition en appelant le numéro communiqué par votre banque ou le **numéro spécial du serveur interbancaire : 0892 705 705.**

Pour aller plus loin :

L'INC, Institut National de la Consommation, a réalisé 3 **fiches pratiques** qui peuvent aider à sécuriser sa carte bancaire et ses achats en ligne :

La carte bancaire, le paiement sans contact, le portefeuille électronique ou numérique. Elles sont disponibles sur www.conso.net.

En cas de litige, les associations de défense des consommateurs peuvent vous aider : retrouvez toutes les permanences des associations de consommateurs de la Maison de la Consommation et de l'Environnement sur <http://www.mce-info.org/pratique/>.



VIE ASSOCIATIVE

ANIM'STDIVY

ANIM'STDIVY organise cette année la chasse aux oeufs de pâques le **lundi 17 avril** à la chèvrerie de Baradozic ! La séance se déroulera de 10h à 12h sur le site de la chèvrerie. L'inscription est de 2€ par enfant.

Des flyers seront distribués dans les écoles pour effectuer vos réservations. Ne manquez pas ce rendez-vous !!!

MARCHE AVEC NOUS

Marches du mois d'avril (départ à 14h du bourg)

- le 02.04 PLOUNEVENTER
- les 08 et 09.04 NEVEZ (week-end)
- le L 17.04 LA FOREST LANDERNEAU
- le 23.04 L'ABER WRACH
- le 30.04 L'HOPITAL CAMFROUT

VIE PAROISSIALE

Messe du mois d'AVRIL

- **dimanche 2,16 avril** à SAINT-DIVY à 10h30
- **vendredi saint** : célébration de la Croix, suivie d'une cérémonie pénitentielle à 15h à SAINT-DIVY
- **dimanche 16 avril** : messe de Pâques à SAINT-DIVY à 10h30



Ecole Sainte Marie : Carnaval

Les enfants et enseignantes de l'école avaient revêtu leur plus beau costume pour le défilé du mardi-gras. C'est sous un beau soleil que l'ensemble des participants ont défilé dans le bourg de SAINT-DIVY. De retour à l'école, tous les enfants déguisés ont participé à des jeux collectifs et une fois rassasiés par un goûter offert par les membres de l'APEL, place au bal costumé dans le préau des enfants de maternelle.



Dans le cadre d'un grand projet sur le thème de la ville, les enfants de l'école Sainte Marie s'initient aux graffs grâce à l'intervention de 4 graffeurs.

Ces panneaux décoratifs ont servi de décors pour le grand spectacle (chants et danses hip-hop) qui a eu lieu le 31/03 à la salle polyvalente.



Inscriptions pour la rentrée 2017/2018

La directrice Nathalie Fily se tient à la disposition des parents qui souhaiteraient la rencontrer afin de visiter l'école et procéder à l'inscription de leur enfant pour la rentrée prochaine.

Vous pouvez la contacter au ☎ 02.98.20.20.97 ou par mail ecolesaintemarie@wanadoo.fr.

Elle vous précise également que les **portes ouvertes** de l'école auront lieu le **samedi 13 mai** de 10h à 12h.



Ce mois-ci, nous vous proposons la recette du kig ha farz d'Hélène, habitante de SAINT-DIVY. Vous pouvez la retrouver dans le livre : **Fars Bretons et Kig Ha Farz de Patrick Hervé, édition Skol Vreizh**

Pour 6 à 8 personnes :

Far noir :

500g de farine de sarrasin,
3 œufs, ½ l de lait,
20 cl de crème fraîche,
1 sachet de levure chimique,
1 bonne pincée de sel

Far blanc :

250 g de farine de froment,
150 gr de sucre,
3 œufs,
½ l de lait,
sel



Légumes : ½ chou, 12 carottes, 4 petits poireaux, 5 beaux oignons, 3 navets ronds, gros sel

Viande : 1 livre de jarret de bœuf, 1 livre de poitrine de porc demi-sel

1. Remplissez une marmite d'eau à moitié environ (3 litres à peu près), salez, poivrez, chauffez jusqu'à petite ébullition
2. Pour préparer le far noir, mélangez d'abord la farine et les œufs, incorporez le lait à température ambiante, ajoutez le sel et la levure, continuez à battre pour avoir une belle pâte à la consistance régulière et qui fasse ruban.
3. Versez la pâte dans le sac que vous fermez en laissant une bonne place pour l'air sous le lacet. Plongez le sac dans la marmite.
4. Pour le far blanc, procédez de la même manière en commençant par le sucre et les œufs avant la farine.
5. Plongez le sac dans la marmite. Cuisez 1 petite heure en réduisant quand l'eau commence à bouillir
6. Effeuillez le chou et enlevez les parties dures, épluchez ou grattez les autres légumes
7. Après une heure de cuisson des fars en sacs, ajoutez les légumes coupés en tronçons et la viande. Poursuivez la cuisson 30 min environ.
8. Pendant ce temps, préparez le lipig (1 bol d'échalotes, beurre en quantité, 1 cuillerée d'huile, du bouillon)
9. Au bout d'une heure, la cuisson (1,5 à 2 heures en tout) est terminée. Commencez par prélever une soupière de bouillon et portez-la à table, chacun se sert en lichettes de pain, les met dans son assiette avant de les mouiller avec le bouillon.
10. Sortez les sacs de far noir et laissez-les reposer pendant que vous sortez les légumes et la viande que vous disposez sur un plat, couvrez pour maintenir au chaud ; rejoignez la table pour manger la soupe.
11. Roulez le sac de far noir sur la table pour bien émietter la pâte en commençant du côté lacet. Quand le far a la bonne consistance, dénouez le lien, sortez le far en déroulant le sac et disposez-le au milieu du plat.
12. Sortez délicatement le far blanc en un bloc en pressant d'abord sur le fond du sac dénoué ; coupez le far blanc en tranches et disposez-le sur un plat.
13. Sur un troisième plat, posez la viande et sur un quatrième, les légumes
14. Présentez les plats sans oublier le lipig.

« Bonne dégustation »